

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Transports interurbains
– Demande de
subventions au Conseil
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 7 octobre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 octobre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services


Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 29 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur MAILLARD à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC

Secrétaire de Séance :

Madame DE CASTRO COSTA

N° DE DOSSIER : 11 F 09

OBJET : TRANSPORTS INTERURBAINS – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Depuis mars 1999, la Ville de Saint-Germain-en-Laye est signataire d'une convention de bassin avec les communes de Fourqueux, Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, l'entreprise « Véolia Transport » et le syndicat des transports d'Île-de-France (STIF).

L'année 2010 a été une année de transition. En effet, depuis le 30 août 2010, le nouveau réseau de bus « Résalys » a été mis en place dans le cadre d'un contrat de type 2.

L'objet de cette convention est de définir des dispositions communes applicables au réseau de transports interurbains en précisant notamment le détail des services, les droits et obligations des parties et les contributions financières des villes.

Il existe deux dessertes interurbaines :

- la ligne R4 desservant Saint-Germain-en-Laye, Chambourcy et Aigremont (anciennement ligne BC),
- la ligne R5 desservant Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux et Mareil-Marly (anciennement ligne F).

Dans le cadre de l'ancienne convention, la Ville participait au déficit de l'exploitation à hauteur de :

- 47 % pour la ligne BC,
- 50 % pour la ligne F.

La nouvelle convention prévoit seulement une contribution forfaitaire globale supportée par chacune des villes, sans distinction par ligne.

Chaque année, le Conseil Général des Yvelines verse une subvention à la Ville de Saint-Germain-en-Laye au titre de ses lignes interurbaines.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines l'attribution au taux maximum d'une subvention de fonctionnement pour l'exploitation des lignes BC et F pour l'ancien réseau jusqu'au 29 août 2010, ainsi que pour les lignes R4 et R5 pour le nouveau réseau du 30 août jusqu'au 31 décembre 2010.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

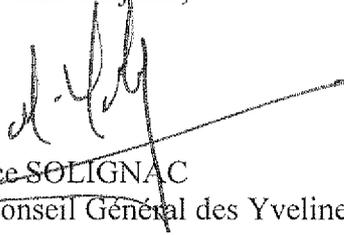
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines pour les lignes interurbaines BC et F,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines